

Séance ordinaire du 17 juin 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°17062025D09

Objet : Domaine et patrimoine – Signature d'un prêt à commodat avec Monsieur Romain NANTOIS

Date de la convocation et de l'affichage : 11 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 17 juin 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Christine CARREL
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD		X		Mylène AVILA
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Recourse de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D09-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Christine CARREL

Rapporteur : Serge GUILLEMAT, adjoint en charge de l'environnement, du patrimoine naturel, de l'agriculture et de la viticulture

Exposé des motifs :

Dans le cadre du legs consenti par Monsieur Emile VIBOUD, la commune est devenue propriétaire de plusieurs parcelles agricoles actuellement exploitées par Monsieur Romain NANTOIS.

Ces parcelles sont situées dans le périmètre du projet d'extraction de granulats porté par la société Vicat.

Afin de permettre à Monsieur Romain Nantois d'exploiter ces parcelles et de ne pas compromettre le démarrage du projet d'extraction de matériaux, il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre à disposition lesdites parcelles, à titre gratuit et sans contrepartie, dans le cadre d'un prêt à commodat au profit de l'exploitant actuel.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

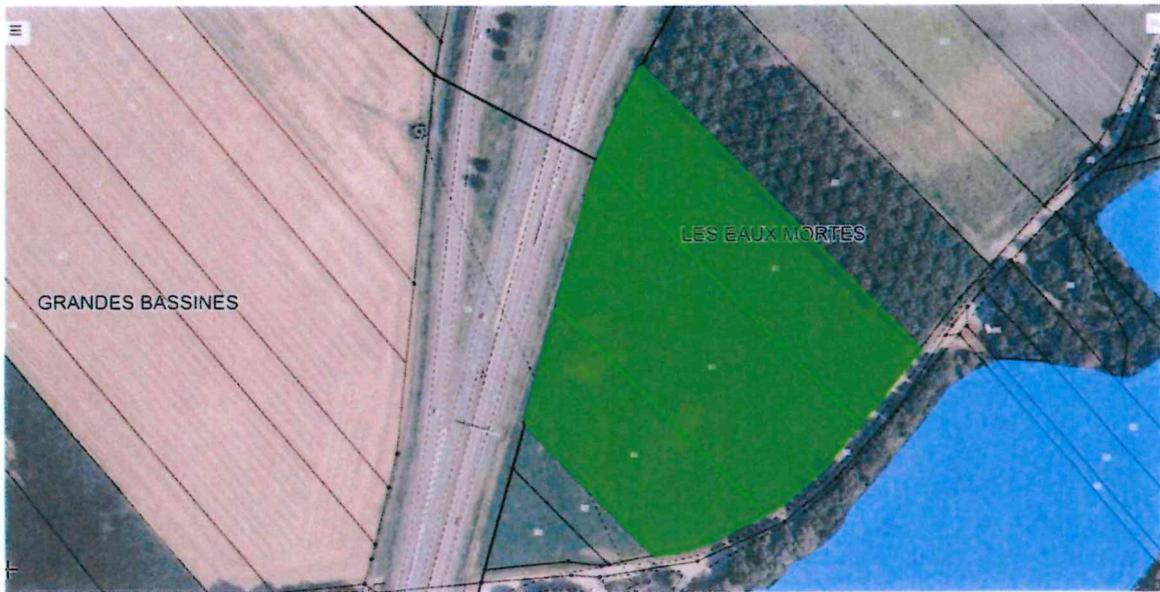
Francin :

Parcelle cadastrée 118 ZI 17	Les Eaux Mortes d'une contenance de 7635m ²	Terre	2 ^e catégorie
Parcelle cadastrée 118 ZI 18	Les Eaux Mortes d'une contenance de 13185m ²	Terre	2 ^e catégorie
Parcelle cadastrée 118 ZI 19	Les Eaux Mortes d'une contenance de 11080 m ²	Terre	2 ^e catégorie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D09-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D09



Ce prêt sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. À l'expiration de ce délai, le prêt pourra, le cas échéant, être reconduit tacitement par la commune de Porte-de-Savoie. À défaut, le prêt prendra fin de plein droit, sans qu'aucune formalité ou mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Vu les articles 1875 et suivants du Code civil,
Vu le projet de prêt à commodat annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un prêt à commodat avec Monsieur Romain NANTOIS aux conditions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 17 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 24/06/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Christine CARREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accuse de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D09-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D09

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D09-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025